

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de changement de coffret gaz, au niveau du 22 rue du Général Leclerc à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL, rue de la Meuse, 62470 CALONNE RICOUART, à compter du lundi 22 mai 2023 jusqu'au mercredi 21 juin 2023 inclus,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et restriction de circulation au niveau du 22 rue du Général Leclerc**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte dans les deux sens, au droit des travaux situés au niveau du 22 rue du Général Leclerc à ISBERGUES, du lundi 22 mai 2023 jusqu'au mercredi 21 juin 2023 inclus. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL, rue de la Meuse, 62470 CALONNE RICOUART, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **21 MAI 2023**

Le Maire,



David THELLIER